Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Point 4.1.3b de l'ordre du jour
Concessions de logement par nécessité absolue de service - Modification de concession

Délibération n° 111b-2026 Point 4.1.3b

EXPOSE DES MOTIFS :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concessions de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (cf. décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013, arrêté du 31 décembre 2020 et articles R2124-65 et 68 du code général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte.

Site de l'IUT de Haguenau:

Agent logé entrant : M. [redacted]
Agent logé sortant : M. [redacted]
Concession de logement comprenant un appartement de type F3 avec une surface de 58 m².
Situé au 34 rue Maire Traband – 67 500 Haguenau
Date de fin de concession pour M[redacted] : 1er juin 2026.
Date de début de concession pour M. [redacted]: 1er Août 2026
Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes et des fonctions de gardiennage.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la modification de concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) décrite ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2026

La Directrice générale des services

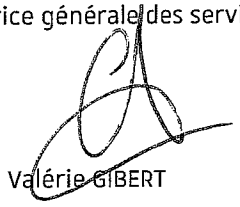

Valérie GIBERT